

Notice indicateur environnemental

Encourager les opportunités multimodales

Pourquoi cette action ?

Le transport routier est directement impliqué dans la congestion et les émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Le développement des modes de transport alternatifs à la route (transport de fret ferroviaire ou fluvial) est donc une des solutions pour acheminer les marchandises en minimisant l'impact sur l'environnement pour autant, il ne faut pas opposer les modes entre eux, mais favoriser les synergies et leurs complémentarités. Bien que le développement du fret ferroviaire ou fluvial fasse partie d'une politique nationale, la collectivité peut également agir à son échelle, ne serait-ce que par les infrastructures et les sites multimodaux dont elle dispose sur son territoire.

Quels sont les indicateurs proposés ?

Les indicateurs proposés sont déclinés d'une part pour le suivi global de l'action et d'autre part pour quantifier les gains environnementaux.

■ INDICATEURS DE SUIVI GLOBAL :

Les indicateurs de suivi global sont directement les indicateurs environnementaux et permettent d'évaluer dans le détail l'avancement opérationnel de l'action. Ils peuvent également avoir pour rôle de suivre son évolution entre les différentes étapes globales.

■ INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX :

L'évaluation environnementale consiste à mesurer l'évolution du trafic multimodal exprimée en t.km pour chacun des différents modes. Cette activité est supposée venir remplacée la même activité en ensemble routier diesel (norme Euro VI).

Les indicateurs environnementaux proposés sont :

- t.km transportées par voie ferrée (train) annuellement
- t.km transportées par voie fluviale annuellement

Il est également possible de travailler avec des indicateurs environnementaux plus précis :

- t.km transportées par voie ferrée (train électrique) par an
- t.km transportées par voie ferrée (train diesel) par an
- t.km transportées par voie ferrée (Corse et Outre-mer) par an
- t.km transportées par voie fluviale par an (bateau diesel automoteur, < 400 TPL)
- t.km transportées par voie fluviale par an (bateau diesel automoteur, 400 à 649 TPL)
- t.km transportées par voie fluviale par an (bateau diesel automoteur, 650 à 999 TPL)
- t.km transportées par voie fluviale par an (bateau diesel automoteur, 1000 à 1499 TPL)

- t.km transportées par voie fluviale par an (bateau diesel automoteur, 1500 à 2999 TPL)
- t.km transportées par voie fluviale par an (bateau diesel automoteur, > 3000 TPL)
- t.km transportées par voie fluviale par an (bateau diesel pousseur, < 880 kW)
- t.km transportées par voie fluviale par an (bateau pousseur, > 880 kW)

Quels sont les modes de calcul des gains environnementaux ?

PRINCIPE :

L'évaluation environnementale consiste à mesurer l'évolution du trafic multimodal exprimée en t.km pour chacun des différents modes. Cette activité est supposée venir remplacée la même activité en ensemble routier diesel (norme Euro VI).

En utilisant les indicateurs environnementaux, le premier calcul effectué concerne la première année, choisie comme point de départ. A partir des facteurs d'impacts et des indicateurs environnementaux fournis par les opérateurs économiques, on obtient ainsi les émissions de GES, de NOX, de CO, de HC et de particules pour chaque typologie de transport.

Selon le développement des modes fluvial et ferré, il est possible pour l'année 2 et l'année 3 d'obtenir la baisse obtenue sur les émissions de GES, de NOX, de CO, de HC et de particules.

Une modélisation avancée est possible en utilisant les indicateurs environnementaux plus précis, qui détaillent le type de motorisation ou la localisation des trains et le type de motorisation et la capacité ou la puissance des bateaux.

QUELLES SONT LES DONNEES DEMANDEES ?

- t.km transportées par voie ferrée (train) annuellement
- t.km transportées par voie fluviale annuellement

OU TROUVER CES DONNEES ?

- ➔ Auprès des acteurs économiques engagés dans cette action.
- Statistiques sur le trafic pour les acteurs économiques (tonnes.kilomètres selon le type de transport)
- Enquête auprès des transporteurs (parts relatives par typologie de transport)
- *Par défaut, parts relatives moyennes des types de transport ferré et fluvial, part modale moyenne des véhicules électriques en milieu urbain*

FICHE ACTION CONCERNEE :

Cette notice fait référence à la fiche action :
C2 Encourager les opportunités multimodales